



ORGANISATION POUR LA
CONSERVATION DE LA FAUNE
SAUVAGE D'AFRIQUE

ORGANIZATION FOR
CONSERVATION OF
AFRICAN WILDLIFE

B.P: 7104 Yaoundé (Cameroun)
(Po Box)

Tel.: (+237) 677 726 628
Email: linjouomi@yahoo.fr

Fax: (+237)

**SIXIEME REUNION DU CONSEIL DIRECTEUR
DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU
BASSIN DU CONGO
MALABO, GUINEE EQUATORIALE
DU 11 AU 13 JUIN 2019**

DISCOURS

**DE S.E. Mme ROSALIE MATONDO, MINISTRE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO, PRESIDENTE EN
EXERCICE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE
L'ORGANISATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
SAUVAGE D'AFRIQUE (OCFSA)**

.....

Malabo, 13 Juin 2019

- **S.E.M. Nicolas HOUNTONDJI AKAPO**, Ministre de l’Agriculture, de l’Elevage, des Forêts et de l’Environnement de la République de Guinée Equatoriale ;
- **S.E.M. François-Xavier DE DONNEA**, Ministre d’Etat, Facilitateur du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC);
- **S.E. Messieurs les Ministres et personnalités assimilées au rang de Ministre ;**
- **S.E.M. l’Ambassadeur, Secrétaire Général de la CEEAC ou son Représentant;**
- **Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC;**
- **Monsieur le Secrétaire Permanent de l’OCFSA ;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales Partenaires;**
- **Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile et des réseaux d’acteurs ;**
- **Distingués et Honorables Invités ;**
- **Mesdames et Messieurs !**

C’est un honneur tout particulier qui m’échoit, de prendre la parole à l’occasion de cette cérémonie officielle d’ouverture de la Sixième Réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), pour exprimer mon entière satisfaction de l’excellente et étroite

collaboration qui existe entre la Facilitation de ce Partenariat et l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), dont je préside actuellement la Présidence en exercice de la Conférence des Ministres.

Je voudrais avant tout, m'acquitter d'un devoir, celui de remercier **S.E.M. Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de la Guinée Equatoriale, d'avoir permis la tenue de cette importante réunion qui nous permet d'avoir des discussions de haut niveau pour mieux atteindre nos objectifs de gestion durable des forêts.

Permettez-moi de vous remercier pour votre présence massive, et de saluer la présence de représentants officiels des grandes institutions de la République hôte et des éminents représentants des pays amis et des Organisations internationales ayant pignon sur rue en Afrique centrale; Cela atteste de l'importance et de l'intérêt que revêtent les forêts du Bassin du Congo qui regorgent de nombreuses espèces emblématique de faune dont la plupart sont menacées d'extinction, pour des raisons multiples.

Qu'il me soit enfin permis, de remercier les organisateurs et le Ministère en charge des Forets et de la Faune de la République de Guinée Equatoriale, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et la Facilitation du PFBC pour avoir pris l'initiative louable de nous réunir aujourd'hui dans cette belle cité de Malabo dont l'hospitalité légendaire est louable !

Mesdames et Messieurs,

Les forêts du bassin du Congo constituent le deuxième poumon de la Planète Terre, après l'Amazonie. Bien gérées, ses formations végétales

assurent la pérennité des ressources biologique sans lesquelles la vie sur terre serait impossible en certains endroits de notre Planète. La plupart des espèces fauniques, à l'instar des éléphants et grands singes, contribuent à la régénération de la forêt, d'où le lien inaliénable qui lie la faune à celle-ci

Dans le souci d'assurer la gestion durable de la biodiversité de cet important massif forestier reconnue comme « **patrimoine de l'humanité** », les Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays d'Afrique Centrale et du Soudan avaient lancé à Bangui, en **novembre 1981**, l'initiative de l'**OCFSA** qui a abouti, le 16 avril 1983 à Libreville (Gabon) à un Accord de coopération régionale qui constitue le texte fondateur de cette Organisation Inter gouvernementale à vocation africaine ! Cette initiative a été réaffirmée à Yaoundé en mars 1999 lors du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale dont la Déclaration consacrait la création de la COMIFC et le **transfert du siège de l'OCFSA, de Karthoum à Yaoundé**, en raison des difficultés de fonctionnement constatées. La nécessité d'un partenariat entre l'OCFSA et la COMIFAC, dans le domaine de compétence de celle-ci, à savoir « **la conservation de la Biodiversité et la lutte anti braconnage** » a été par la suite mentionnée sur le **Traité de la COMIFAC adopté à Brazzaville (Congo)**. Plus récemment, la Déclaration des Ministres de la Conférence Internationale sur l'Eco sécurité organisée par la **CEEAC** en **juillet 2017** à N'Djamena, **souligne le rôle clé de l'OCFSA** en matière d'éco sécurité, notamment à travers le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (**PAULAB**), ce qui nécessite un partenariat

CEEAC-OCFSA recommandée par la Conférence des Ministres de l'OCFSA, en octobre 2017 à Douala.

Grâce aux efforts de tous les pays de l'espace CEEAC/COMIFAC et à la détermination des pays membres de l'OCFSA, la redynamisation de l'OCFSA a débouché sur l'adoption des nouveaux statuts à Yaoundé, et la nomination d'une nouvelle équipe statutaire dirigeante du Secrétariat Permanent, le 26 octobre 2017 à Douala. Cette équipe est opérationnelle au Siège à Yaoundé (Cameroun) où l'OCFSA dispose de 09 appartements à usage de bureaux offerts par le Gouvernement du Cameroun. En outre, l'Accord de siège signé entre le Cameroun à l'OCFSA confère à celle-ci tous les avantages et facilités reconnus aux Organisation internationales.

Mesdames et Messieurs, Chers invités ;

La redynamisation de l'OCFSA engagée depuis 2012 sur décision des Chefs d'Etats de la CEEAC et à l'initiative du Conseil des Ministres de la COMIFAC, est donc devenue effective depuis 2018. En dépit de quelques difficultés qui subsistent, il convient de féliciter la nouvelle équipe dirigeante et de d'encourager la franche collaboration qui se met en place, entre l'OCFSA, la COMIFAC et la Facilitation du PFBC. Cette collaboration a particulièrement contribué à assurer la visibilité de l'OCFSA à travers plusieurs rencontres internationales. Dans ce cadre, je citerai, entre autres, la responsabilisation de l'OCFSA pour la facilitation, à Douala, courant septembre 2018, de l'atelier technique international de préparation de la « Conférence Internationale des Ministres de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur le braconnage et autres criminalités fauniques

transfrontalières » qui s'est tenue à N'Djamena du 23 au 25 janvier 2019 qui a connu un grand succès ! Pour cas de force majeure, je n'avais pas pu y prendre part, bien personnellement conviée en qualité de Présidente en exercice de la Conférence des Ministres de cette Organisation à vocation régionale. L'appui du PFBC a également permis à l'OCFSA participer activement aux travaux de la 18^e Conférence des Parties du PFBC organisée à Bruxelles en novembre 2018 et d'assister à cette importante Réunion du Conseil directeur du PFBC ! Cette collaboration va certainement s'intensifier à travers la mise en œuvre de la **Convention de partenariat COMIFAC-OCFSA** assorti d'un Plan d'action biennale finalisé récemment par les deux Parties. C'est le lieu de féliciter le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et le Secrétariat Permanent de l'OCFSA, pour les efforts consentis pour parvenir à la formalisation de leur partenariat souhaité par tous les acteurs.

Mesdames et Messieurs les Ministres, chers invités ;

« La lutte contre le trafic d'espèces sauvages reste un enjeu mondial urgent. Ce commerce illicite contribue en effet au recul spectaculaire sur tous les continents des populations des nombreuses espèces protégées : éléphant, rhinocéros, perroquets gris, pangolins et grands singes. Bien plus, « le trafic d'espèces sauvages représente aussi une grande menace pour la sécurité nationale et régionale : il se traduit par des incursions dans d'autres Etats, les réseaux les soutenant étant souvent les mêmes que ceux qui facilitent le blanchiment d'argent, les trafics d'armes et de drogues, et la traite d'êtres humains, notamment l'esclavage moderne (...). Il alimente aussi la corruption, ce qui crée de l'insécurité, affaiblit la primauté du droit, et affecte

les perspectives de croissance économique. Il est souvent associé dans la partie septentrionale de notre sous-région, aux flux de transhumance incontrôlée et armée qui empiètent les aires protégées en période de soudure !

Pour combattre efficacement ce fléau, il convient d'une part, d'œuvrer en partenariat, ce qui suppose la promotion d'une coalition d'acteurs dynamiques et engagés avec à disposition des financements durables, et d'autre part, de réduire la demande de produits illicites issus d'espèces sauvage. Dans la partie septentrionale, de notre sous-région d'Afrique centrale, confrontée plus durement aux problèmes de transhumance transfrontalière incontrôlée associée aux trafics d'armes et de munitions, ce partenariat s'impose aussi bien au niveau national que régional.

Compte tenu de son statut ouvert à tous les pays africains, l'OCFSA pourrait être accompagnée pour servir d'institution technique spécialisée focale pour accompagner la coordination ou tout au moins, le suivi technique du Plan d'action de N'Djamena et bien d'autres Programmes des partenaires relatifs à la conservation de la biodiversité et de la lutte contre la criminalité et le commerce illicite de la faune. A cet effet, je lance un vibrant appel à tous les pays africains et particulièrement aux Etats membres de la COMIFAC qui ont encore le statut d'Observateur à bien vouloir accélérer la formalisation de leur adhésion à l'OCFSA. Cela facilitera nos négociations avec l'Union Africaine en vue de faire de l'OCFSA, une Institution spécialisée appelée à jouer un rôle majeur dans la coordination et/ou le suivi technique de la mise en œuvre de la Stratégie commune de l'Union Africaine

en matière de lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de la flore et des espèces fauniques en Afrique centrale.

Dans cette perspective, l'OCFSA dispose à ce jour d'une Note d'Information illustrée bilingue (français et anglais) comme outil de plaidoyer et d'un Plan Stratégique Intérimaire 2019-2022 qui prend l'encre sur le Plan de Convergence II de la COMIFAC, le PAULAB de la CEEAC et la Stratégie Commune de l'Union africaine sus visée. Cet outil de planification stratégique prend également en compte la plupart des initiatives des partenaires de conservation de la faune dans les pays membres. Pour la recherche de financement auprès des partenaires potentiels clairement identifiés par axes stratégiques, le Secrétariat Permanent dispose déjà d'une banque de Notes conceptuelles d'une dizaine de projets et plusieurs rencontres ont été organisés avec plusieurs acteurs multilatéraux et bilatéraux basés au Cameroun.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurai terminer cette intervention sans exprimer ma gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ici présents et les exhorter vivement à apporter leurs concours indispensables pour la mise en œuvre du Plan Stratégique Intérimaire 2019-2022 de l'OCFSA.

J'invite également les pays membres de l'OCFSA à honorer leurs engagements en matière de paiement des contributions égalitaires annuelles pour assurer le fonctionnement normal de cette Organisation.

Enfin, je rends un vibrant hommage à Son Excellence Monsieur **Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République

de Guinée Equatoriale et au vaillant peuple guinéen pour son hospitalité reconnue légendaire!

Vive la Coopération internationale et régionale en matière de conservation de la Biodiversité et la lutte contre la criminalité faunique ;

Vive le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;

Vive le partenariat entre la COMIFAC et l'OCFSA !

Merci pour votre bien aimable attention. / -